

Étaient présents : BOUYALA R. – MAURRAS F. – ROUAT P. – BRIL N. – FRANCO L. – FOURESTIER D. – COLIN C. – ALLEL A. – CLAUSSON C. – FERRERES R. – SARNIGUET C. – CARON D. – OLLIER B. – JALICOT L. – SICARD M. – GAL C.

Absents excusés : DENOYELLE B. – MALAFOSSE A. – ASTRUC J.

Absents : /

Deux procurations sont régulièrement enregistrées :

- Mme Bernadette DENOYELLE à Mme Patricia ROUAT
- M. Alain MALAFOSSE à M. David CARON
- Mme Jacqueline ASTRUC à M. Marc SICARD

M. Fabrice MAURRAS est désigné secrétaire de séance.

❖ M. le Maire adresse ses meilleurs vœux aux élus pour cette nouvelle année et rend hommage à la mémoire de Didier DURAND (ancien conseiller municipal) qui nous a quitté en décembre dernier.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il propose, compte tenu des événements du début de semaine, de modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal avec l'ajout d'une délibération portant sur les ressources humaines et l'octroi de la protection fonctionnelle au policier municipal dont le rapporteur sera M. Nicolas BRIL.

Le Conseil Municipal adopte cette modification à l'unanimité

Il donne donc lecture du nouvel ordre du jour de la séance :

- **Bilan sécurité 2021**
- 6. **Ressources humaines : octroi de la protection fonctionnelle**
 - **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021**
 - **Information du conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article 2122-22 du CGCT**
- 1. **Finances : Fonds de concours CAHM**
- 2. **Finances : Décision Modificative n° 3 – BP 2021**
- 3. **Périscolaire : Vote des tarifs de l'ALSH pour les vacances scolaires**
- 4. **Intercommunalité : Rapport d'activités de la CAHM 2020**
- 5. **Intercommunalité : Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation**
- 6. **Questions diverses**

6. Ressources humaines : Octroi de la protection fonctionnelle

Rapporteur : Nicolas BRIL

Conformément à la loi, la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime, sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée.

Considérant qu'un agent de la collectivité, exerçant les fonctions d'agent de police municipale, a fait l'objet de menaces et d'outrages, de la part d'un administré, dans le cadre de l'exercice de ses missions, le 11 janvier 2022. L'agent a déposé plainte le jour même et, par courrier du 12 janvier 2022, il sollicite la mise en place de la protection fonctionnelle pour assurer au mieux la protection de cet agent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

❖ Information du conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article 2122-22 du CGCT

- **DÉCISION MUNICIPALE N° 2021-11 du 13 décembre 2021** : Contrat d'assurance des risques statutaires.

1. Finances : Fonds de concours CAHM

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Par délibération du 24 octobre 2016, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a attribué, à la commune, une subvention d'équipement d'un montant total de 125.000 € pour la réalisation des travaux de la voie douce, du terrain multisports, de la Place des Templiers et de l'Avenue d'Ormesson.

Ces travaux étant aujourd'hui terminés, le conseil municipal accepte la subvention et sollicite le versement du solde de ce fonds de concours.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Finances : Décision Modificative n° 3 – BP 2021

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Des modifications sur le budget communal 2021 doivent être réalisées afin de régulariser des écritures pour provisions insuffisantes au chapitre 012.

Le détail de ces modifications est sans impact sur le montant du budget, il s'agit seulement de virement de crédits budgétaires entre les comptes de fonctionnement des chapitres 011 et 012 (augmentation et diminution de crédits).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Périscolaire : Vote des tarifs pour les vacances scolaires (année 2022)

Rapporteur : Damien FOURESTIER

Compte tenu du bilan très positif de l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les vacances de Toussaint 2021, le Conseil Municipal décide de pérenniser l'ouverture de l'ALSH sur une semaine pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et de Toussaint 2022 et fixe les tarifs correspondants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Intercommunalité : Rapport d'activités 2020 CAHM

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Conformément à la réglementation, le rapport d'activités de la CAHM au titre de l'exercice 2020 est soumis aux Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité à l'unanimité

5. Intercommunalité : Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation - CAHM

Rapporteur : Rémi BOUYALA

La loi fait désormais obligation à chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de présenter, tous les cinq ans, un rapport sur l'évolution du montant des Attributions de Compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI.

Ce rapport est soumis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité à l'unanimité

6. Questions diverses

- Fabrice MAURRAS présente les évolutions de la collecte des ordures ménagères dans le cœur du village. Projet réalisé conjointement avec le SICTOM.
- Echanges sur l'opportunité de mise en place de capteurs de CO2 dans les classes de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question soulevée, M. le Maire lève la séance à 19 h 26.

Fait à Lézignan-la-Cèbe, le 17 janvier 2022